

Berne, le 16 août 2004

Appel au peuple
Monsieur Gerhard Ulrich
Président
avenue de Lonay 17
1110 Morges

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

J'ai bien reçu votre lettre du 27 juillet 2004 me demandant de libérer de suite Madame Damaris Keller. Votre envoi a retenu toute mon attention et je vous en remercie.

Toutefois, comme vous le mentionnez dans votre courrier, en vertu du principe de la séparation des pouvoirs - principe constitutionnel non écrit de notre système juridique -, il m'est impossible d'accéder à votre requête.

En effet, le pouvoir exécutif, dont je suis le représentant, ne peut en aucun cas s'ingérer dans quelque affaire juridique que ce soit, celle-ci relevant de la seule compétence du pouvoir judiciaire.

Il m'est donc défendu d'intercéder auprès du Tribunal fédéral.

Au regret de ne pouvoir vous répondre plus favorablement, je vous prie néanmoins de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Joseph Deiss